

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Le désarmement général

ET LA PRESSE

Un événement considérable vient de se produire. Le gouvernement russe a pris l'initiative d'une conférence internationale à laquelle seront conviés tous les gouvernements du monde, et qui recherchera les moyens d'arriver à un désarmement partiel de toutes les nations.

Une dépêche de Saint-Petersbourg annonce en effet que le *Message officiel* de l'empereur vient de publier, sur l'ordre de l'empereur Nicolas II, une circulaire que le comte Mouraviev a fait parvenir ces jours derniers à tous les représentants étrangers accrédités auprès de la cour de Russie.

La noble initiative prise par le tsar Nicolas II aura, dans le monde entier, un immense retentissement.

Voici l'appréciation de quelques-uns de nos confrères parisiens sur cet événement considérable :

Le Figaro :

Les puissances qui sont conviées par l'alliée de la France à étudier les moyens de réaliser la paix universelle, se divisent en deux groupes : dans le premier, il faut ranger celles que la fortune des armes a favorisées depuis trente ans, et dans le second, celles qui ont subi des mutilations territoriales cruelles. Devant la conférence internationale qui s'annonce, l'adhésion au désarmement est très facile d'un côté, puisqu'elle a pour résultat de consacrer à tout jamais les conquêtes du passé ; par là même, elle soulève de l'autre, des problèmes de l'ordre le plus délicat et le plus compliqué.

En tout cas, la proposition russe apparaît comme un dérivatif bienfaisant, à l'heure où « l'impérialisme anglo-saxon » agite tant de cerveaux, et où la paix devient de plus en plus un miracle d'équilibre. Aurait-elle pour résultat unique de détourner pendant trois mois le cours des esprits, que son auteur aurait encore droit à la reconnaissance du monde entier.

Du Petit Journal :

Cet appel est un acte dont la portée peut être incalculable.

Il honore profondément l'empereur de Russie, qui donne ainsi une nouvelle preuve de son caractère chevaleresque.

L'opinion publique en France sera unanime pour approuver la généreuse initiative du chef de la nation amie, du souverain notre allié.

Il faut espérer que les puissances répondront sans hésiter à l'appel désintéressé qui leur est adressé et que, dans la future conférence, les questions capitales dont la solution laissée en suspens fait obstacle à la paix du monde seront réglées conformément à l'équité et au droit imprescriptible des peuples.

La Libre Parole :

Le lourd glaive que l'empereur de toutes les Russies, jette dans la balance de la paix, ne trouvez-vous pas que ce soit un beau geste ? Ce jeune souverain qui pourrait rêver de lauriers, ayant tout ce qu'il faut pour en moissonner, n'est donc pas l'autocrate impitoyable, l'empereur du knout, le buveur de sang que nous peignent tant de saltimbanques intéressés à exploiter à la foire politique la légende de l'ogre impérial.

Il est au contraire doux et bon, son cœur est ému de pitié pour les maux dont nous souffrons depuis tant d'années et dont nous allons mourir.

Son acte en faveur du désarmement est

digne de lui, digne de sa puissance, digne du grand empereur dont il est l'héritier. Rien que pour avoir osé cet essai, il mérite d'être appelé Nicolas le Grand et — récompense qui vaut mieux encore — dès demain, quand elles apprendront ce qu'il veut faire, des millions de mères acclameront et béniront son nom.

Le Radical :

Quels que soient les vœux que forment tous les français en faveur d'une réconciliation des peuples, l'établissement définitif de la paix reste subordonné au règlement préalable de certaines questions dont notre patriotisme ne peut pas et ne pourra jamais se désintéresser.

Il nous plaît de croire que le tsar a prévu ces objections, qu'il en a préparé la solution et que la communication du comte Mouraviev a été précédée de pourparlers diplomatiques qui ont déjà aplani les plus grosses difficultés.

La démarche de l'empereur coïncide avec l'anniversaire de l'entrevue du 25 août 1897 où, à bord du *Pothuau*, dans la rade de Cronstadt, le souverain de toutes les Russies échangea avec le président de la République française des paroles solennelles d'alliance.

Ce n'est pas le hasard qui, à un an d'intervalle, a placé, à la même date, ces deux importantes manifestations.

Puisse une réussite complète, couronner les efforts de notre allié. Puisse aboutir son œuvre de paix, et l'histoire reconnaissante le signalera aux races futures comme le plus grand bienfaiteur de l'humanité.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

ET ŒUVRES DE PRÉVOYANCE

La Tranquillité mutuelle

Nous lisons dans la *Petite République* du 23 août 1898, sous la signature Jean Ysole, l'article suivant que nous nous faisons un devoir de reproduire, tout en déclarant que nous ne nous associons nullement aux critiques — déplacées à notre avis — qui sont adressées à M. Bourgeois et à la République bourgeoise.

« Ne vais-je pas attirer sur M. André, inspecteur primaire à Cahors, les foudres du grand maître de l'université ? Par ce temps de suspicion, de dénonciation, de « terreur cléricale », on ne sait, en effet, s'il n'est pas préférable, pour un fonctionnaire, de se tenir terré dans son coin, d'accomplir machinalement sa tâche, au lieu d'avoir une idée large, généreuse, et prétendre la faire connaître..... »

Je me risque cependant, en songeant que l'œuvre de M. André a pour premier principe la solidarité — cette solidarité dont M. Bourgeois lui-même parlait éloquemment naguère, dans un livre non sans valeur. Cette rencontre d'un sentiment commun vaudra peut-être à l'intelligent inspecteur primaire du Lot de ne pas être traité en « dangereux », en « suspect », par l'actuel ministre de l'Instruction publique.

Alors que les professeurs de l'enseignement secondaire obtiennent, de feu Rambaud et des bureaux de la rue de Grenelle, l'autorisation de former une association de Secours mutuels il vint naturellement à l'idée d'un certain nombre d'instituteurs d'imiter leurs collègues et de fonder, eux aussi, une caisse de secours mutuels qui, en cas de décès garantirait leur famille contre la misère. Mais à cause du manque d'union dont ont malheureusement fait preuve, jusqu'à présent les instituteurs, l'idée n'était restée qu'à l'état de projet. M. André, dans la sphère de son action administrative, a voulu réagir ; et il a pris, dans le Lot, l'initiative de la fondation d'une société entre fonctionnaires civils, dont le titre est : *La Tranquillité mutuelle*.

Voici, d'après les renseignements publiés par le bulletin du « Cercle populaire d'en-

seignement laïque » comment fonctionnera ladite société :

La Société est composée de plusieurs groupes. Chaque groupe comprend 500 membres : au décès de l'un d'eux les autres versent 5 francs, ce qui constitue immédiatement un capital de 2,500 fr., au décès du défunt.

Si, dans chaque année il meurt plus de 8 membres par groupe, c'est la « Caisse de Prévoyance » qui paie le capital. Les charges dans chaque groupe sont, au maximum, de 5 francs multipliés par 8, soit 40 fr., plus 5 fr. pour la caisse de prévoyance, plus 2 fr. pour l'administration, soit 47 fr. par adhérent, soit 470 fr. pour dix groupes et pour une assurance de 25,000 francs.

Il arrivera que les assurés n'auront à verser que 20 fr. par an et par groupe lorsque le nombre de décès sera de trois ou quatre. Et en admettant que le maximum de versement soit atteint chaque année, les assurés n'en réaliseraient pas moins de gros bénéfices. Pour 470 fr. ils s'assureraient 25,000 fr. alors que dans une Société d'assurance en cas de décès, ils paieraient, par action, une contribution de 500 fr. par an pour une assurance de 10,000 fr.

La Tranquillité mutuelle permet aux conjoints du fonctionnaire de profiter des mêmes avantages.

Le mari disparaît le premier, la femme reçoit le capital assuré sur sa tête ; si la femme meurt la première, c'est le mari qui reçoit la somme assurée sur celle-ci. En tous les cas, les enfants recevront toujours le capital assuré au décès de leurs parents.

À côté de ces avantages il en est un autre d'une importance considérable. Si l'un des membres de la Société devient incapable, par suite d'infirmité, d'accident ou de toute autre cause qui lui interdit tout travail avant la date de sa retraite, il est considéré comme décédé et on lui acquitte le montant du capital assuré.

Ces détails forcément incomplets, suffisent néanmoins pour montrer l'excellence de l'œuvre dont M. André a pris l'initiative. Les nombreux amis de l'enseignement laïque, les instituteurs qui nous lisent, obtiendront, en s'adressant directement à M. André, inspecteur primaire à Cahors, tous les renseignements qu'ils jugeront nécessaire d'avoir avant de s'engager et de donner leur adhésion.

En tous cas, comme l'œuvre n'est qu'à ses débuts, en voie d'organisation, il était de notre devoir de la signaler à l'attention des humbles de l'enseignement. Ceux-ci sont maintenus par une société marâtre et une administration trop souvent rétrograde, dans une situation matérielle et morale peu en rapport avec les gigantesques efforts qu'ils doivent faire pour lutter avec chances de succès contre les agissements, les manœuvres souterraines du cléricanisme : à eux de s'entendre, de s'unir, de se soutenir mutuellement, puisque la République bourgeoise persiste à les traiter en parias !...
(*Petite République*).

INFORMATIONS

Nos ministres

M. Léon Bourgeois a quitté Paris pour prendre quelques jours de repos. C'est M. Delcassé qui est chargé de l'intérim de l'Instruction publique.

— MM. Cavaignac et Tillaye se rendront dimanche à la Ferté-Bernard, où ils présideront à l'inauguration du tramway à vapeur de la Ferté-Bernard-Le-Mans. Les

ministres seront de retour à Paris le lundi soir.

M. Viger à Tarbes

M. Viger, ministre de l'agriculture, invité par la municipalité de Tarbes à présider la distribution des récompenses accordées à l'occasion du concours régional agricole, hippique et industriel, est arrivé dimanche matin de Pau, où il avait passé la nuit. Il était accompagné du général Faberot de Kerbrek, inspecteur général de la cavalerie et de MM. de Plazen, inspecteur général des haras, et Vassillière, directeur de l'agriculture.

Il a été reçu en gare par MM. Adam, maire de Tarbes ; le préfet, les sous-préfets, les autorités civiles et militaires. Le ministre était attendu, en outre, par MM. Alicot, Pédebidou, députés ; Beaudens, sénateur des Hautes Pyrénées, et Destieux Junca, sénateur du Gers.

Aux souhaits de bienvenue du maire, M. Viger a répondu qu'il connaît aussi la fermeté républicaine du conseil municipal et de la ville de Tarbes. En la saluant, il salue l'image même de la République, la République de tous les républicains.

Les présentations commencent alors. En recevant le colonel Bernard, le ministre de l'agriculture, lui prenant la main, dit que ses sentiments d'admiration et de respect pour l'armée et ses chefs sont connus et sont sincères.

À la cérémonie de distribution des récompenses le ministre a prononcé un long discours dans lequel il a fait l'éloge des agriculteurs des Hautes-Pyrénées qui, après s'être un peu attardés sur la grande route du progrès agricole, où les cultivateurs de la France marchent si délibérément, se sont mis à l'œuvre et ont rapidement amélioré les races locales.

Mouvement préfectoral

Nous avons dit, il y a quelques jours, que le mouvement préfectoral ne paraîtrait pas au *Journal officiel* avant le 15 septembre prochain. Il se confirme que ce mouvement portera sur un certain nombre de préfetures importantes, notamment sur celles des Bouches-du-Rhône, de la Gironde, de Seine-et-Oise, de la Seine-Inférieure et de Meurthe-et-Moselle. Voici les prévisions du *Matin* :

Deux préfets, MM. Berniquet, préfet de la Gironde, et Stéhelin, préfet de Meurthe-et-Moselle, seront admis à faire valoir leurs droits à la retraite. Quant à MM. Floret, préfet des Bouches-du-Rhône, Gentil, préfet de Seine-et-Oise, et Hendié, préfet de la Seine-Inférieure, ils quitteront l'administration préfectorale pour d'autres postes que M. Brisson leur a promis. C'est ainsi que M. Hendié serait nommé conseiller d'État, et M. Gentil, conseiller à la Cour des comptes. M. Floret serait pourvu d'une trésorerie générale.

Pour succéder à M. Gentil à la préfecture de Versailles, il est question de M. E. Laurent, secrétaire général de la préfecture de police.

La Commission de la Paix

On mande de Madrid :

Le ministre des affaires étrangères a reçu officiellement la liste des cinq membres américains nommés pour la commission de la paix à Paris. Le conseil de ce soir nommera les membres espagnols.

Le Monument Fauquembergues

Dimanche a eu lieu l'inauguration à Fauquembergues (Pas-de-Calais), d'un monu-

ment élevé, par les soins du Souvenir Français et de la municipalité, à la mémoire des enfants du canton morts pour la patrie.

A 2 heures, un banquet a réuni les membres de la municipalité et leurs invités.

Le Monument de Junot

C'est dimanche qu'a eu lieu à Montbard, l'inauguration du monument élevé à la mémoire du célèbre général de l'empire Junot.

Cérémonie patriotique

Une manifestation patriotique a eu lieu dimanche après-midi dans la petite commune de Rantigny (Oise). La municipalité et les municipalités du canton ont procédé à l'inauguration d'un monument élevé à la mémoire des habitants de Rantigny, morts pendant la guerre de 1870-71.

Cyclisme

Le Grand-Prix de Berlin

Dans la course finale pour le Grand-Prix de Berlin, Bourrillon, de Marmande, est arrivé premier; 2°, Jacquelin, de Paris; 3°, Broca, de Bruxelles, et enfin 4°, Arend, de Hanovre.

Les Affaires Esterhazy-Dreyfus, etc.

Le Conseil d'Enquête

Le Temps annonce que le conseil d'enquête relatif à Esterhazy a terminé ses travaux. Le dossier est entre les mains du ministre de la guerre chargé de statuer. Rien n'a transpiré au sujet de l'avis exprimé par le conseil d'enquête.

Dans l'Indo-Chine Française

On mande de Saïgon :

Sur la demande du gouverneur général, le roi de l'Annam a décidé que la perception des impôts et la comptabilité publique de son royaume seront désormais confiées à l'administration française. Le budget du protectorat comprendra dorénavant toutes les recettes et toutes les dépenses de l'Annam, y comprise la dotation fixée pour le roi et pour sa cour. On compte que ce nouveau système procurera au budget des ressources supplémentaires importantes.

M. Doumer compte partir pour la France le 28 septembre, quand le budget général et les budgets locaux de l'Indo-Chine seront arrêtés en conseil supérieur.

CHRONIQUE LOCALE

Réunion Agricole

L'Union des Associations agricoles du Sud-Ouest a tenu sa 19° assemblée générale le 24 août, à Tarbes, dans une des salles de la Mairie, et a émis les vœux suivants :

I. — IMPOT FONCIER.

Que le Parlement vote la suppression complète du principal de l'impôt foncier sur la propriété non bâtie.

II. — VINS ÉTRANGERS.

Que le Parlement s'inspirant des projets de loi déposés d'une part par MM. Chastenet et du Périer de Larsan, d'autre part par MM. Bourrat, Passy et Rolland, et de la lettre adressée à MM. les Ministres de l'Agriculture et du Commerce par le bureau du groupe viticole de la Chambre des députés, vote la taxation au volume et non au degré des vins étrangers, jusqu'à 11 degrés 9 dixièmes, la frappe d'un droit de 18 fr. par hectolitre, et décide qu'au-dessus de 11 degrés 9 dixièmes, ils paieront, en outre du droit fixe, et pour chaque degré, une taxe égale au montant du droit de consommation de l'alcool.

Que le gouvernement dépose un projet de loi dans ce sens qui serait appliqué d'urgence en vertu de la loi du Cadenas.

III. — CÉRÉALES.

1° Que les blés et farines ne soient admis que dans les entrepôts réels, établis par l'autorité publique, à l'exclusion de tous entrepôts fictifs;

2° Que ces entrepôts soient sévèrement réglementés;

3° Que les admissions temporaires et les acquits à caution, soient supprimés; que tous les blés entrant en France acquittent intégralement et en numéraire les droits de douane, et que les importateurs de blés étrangers, en vue de leur dénaturation et de leur exportation, soient remboursés à la sortie du montant de ce droit.

IV. — ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

Que l'enseignement agricole soit large-

ment organisé par l'institution de cours spéciaux dans les Universités et les établissements d'instruction secondaire; que l'enseignement pratique de l'agriculture soit organisé dans les écoles primaires.

V. — VAGABONDAGE DANS LES CAMPAGNES.

Que la gendarmerie soit déchargée des services accessoires — recrutement et autres — auxquels elle est actuellement employée, de manière qu'elle puisse se consacrer exclusivement à l'exercice de la police rurale en vue de laquelle elle a été instituée.

Le Secrétaire, GEORGES BORD. *Le Président,* E. DE CAPÈLE.

Courses de Chevaux et Foire à Périgueux

A l'occasion des Courses de Chevaux et de la Foire qui auront lieu à Périgueux, du 4 au 7 septembre, la Compagnie d'Orléans a décidé de rendre valables, jusqu'aux derniers trains du Jendi 8 septembre, les coupons Retour des Billets Aller et Retour qui auront été délivrés pour Périgueux, les 3, 4, 5, 6 et 7 septembre, aux prix et conditions de son tarif spécial G. V. n° 2.

CAHORS

Nécrologie

M. Lagardère, l'aimable commissaire de police de Cahors, vient d'être frappé par un deuil cruel. Mme Lagardère est décédée avant-hier dans sa 35° année.

Les obsèques ont eu lieu hier soir au milieu d'un concours immense de population. Nous prions M. Lagardère d'agréer nos biens sincères compliments de condoléance.

Lycée Gambetta

Le Lycée Gambetta vient de perdre un de ses élèves les plus sympathiques et qui donnait de belles espérances.

M. Pierre Dilhac, élève de la classe de rhétorique, né à Castelnau-Montratiat le 18 décembre 1882, est mort à Cahors vendredi dernier, après une maladie de quelques jours. Il venait de passer brillamment l'examen du baccalauréat avec dispense d'âge et avec mention.

Ses obsèques ont eu lieu hier à 9 heures 1/2 du matin. M. Jean Dilhac, frère aîné du défunt, conduisait le deuil, accompagné de M. Fournier, proviseur du Lycée Gambetta. Tous les professeurs et élèves du Lycée présents à Cahors assistaient à la cérémonie funèbre.

A la gare, avant le départ du corps pour Saint-Géry, M. le Proviseur a prononcé devant une assistance nombreuse et recueillie le touchant discours que nous reproduisons et qu'on ne lira pas sans une poignante émotion :

Messieurs,

Si cruels que soient ces derniers moments, nous ne pouvons pas, nous ne devons pas nous éloigner sans adresser au jeune homme que nous pleurons, l'adieu suprême du Lycée qui le compta parmi ses meilleurs et ses plus laborieux élèves, sans offrir à la malheureuse famille — dont il était hier encore l'amour, l'espérance et la fierté — l'hommage de notre respectueuse et profonde sympathie.

Le jeune homme, ou plutôt l'enfant qui nous échappe aujourd'hui parmi des regrets si touchants et si unanimes, n'avait pas seize ans ! Mais grâce à une nature vive, simple et franche qui savait peu se dérober, ses maîtres avaient pu, dès le premier jour, découvrir ce qu'il y avait en lui de distinction et d'énergie. Dès qu'ils le connurent, ils comptèrent sur lui, et leurs prévisions n'ont pas été trompées. Nous l'avons vu, en effet, durant cinq années, exact et studieux, attentif à nos conseils et docile à notre direction, bon camarade et excellent fils, plein de cœur et de sensibilité. Son esprit délicat et curieux, déjà nourri du suco les exquises des lettres classiques, se développait et s'affinait de plus en plus; il s'appliquait avec une égale ardeur, avec un bonheur égal à l'étude des sciences : ses derniers succès scolaires sont là pour l'attester.

Il était vraiment pour nous une récompense et une espérance.

Il y a trois ans, sa frêle constitution parut exiger quelques ménagements. Il dut pendant plusieurs mois — avec quelle tristesse, nous ne l'avons pas oublié — suspendre tout effort intellectuel. Puis, grâce à des soins aussi dévoués qu'intelligents, grâce surtout à l'ingénieuse tendresse d'une mère qui savait tout prévoir et tout réparer, il retrouva du même coup ses forces et sa belle humeur, il nous revint plein d'espoir et d'entrain, reprit vaillamment les chères études interrompues, et hier il achevait brillamment ses humanités !

Au mois de juin dernier, il vint me prier de lui obtenir une dispense d'âge pour se présenter aux examens du baccalauréat. Il était pressé, impatient. On eût dit que pressant sa fin prochaine, il avait hâte de conquérir son premier diplôme et d'offrir à sa mère si tendrement aimée et si digne de l'être, sa première couronne de laurier. Son désir fut exaucé, et je lis encore sur son front rayonnant l'expression du bonheur par-

fait quand il rentra de Toulouse, en possession du grade attendu et si bien mérité.

Hélas ! ces succès enviés, ces couronnes, ces applaudissements enthousiastes de la distribution des prix dont l'écho prolongé retentit encore à nos oreilles, ces nobles et légitimes espérances, tout cela n'est plus pour nous qu'un objet de regrets et de deuil ! Faut-il le plaindre pourtant lui ? Non, Messieurs. S'il meurt à l'entrée de la carrière, il n'aura du moins connu de la vie que ses premières joies, les plus douces et les plus pures. En le frappant avant l'heure, la mort lui épargne sans doute plus d'une épreuve inévitable, des déceptions, peut-être de cruels désenchantements. Et puis, si courte qu'ait été son existence, elle aura été utile et bien remplie. Car il nous laisse plus et mieux que de brillantes promesses, cet enfant privilégié ; il lègue à ses condisciples l'exemple saintement contagieux du travail opiniâtre et de la piété filiale.

Jeunes gens, gardez au fond de votre cœur le souvenir du cher et bon camarade qui vous est si brusquement ravi. Perpétuez sa mémoire en redisant aux plus jeunes ce qu'il fut sur vos bancs, ce qu'il serait devenu s'il avait pu remplir toute sa destinée. Faites mieux que perpétuer sa mémoire ; tâchez de reproduire en vous-mêmes les traits essentiels de cette noble et touchante figure d'adolescent.

Et vous, mon cher ami ; avant d'entrer dans un monde meilleur que le nôtre, recevez le dernier adieu de votre Proviseur.

Adieu mon pauvre enfant ! Les fleurs embaumées que des mains pieuses déposeront tout à l'heure sur votre jeune tombe seront bientôt flétries ; le silence se fera sur votre mémoire aimée, mais vous vivrez dans le cœur de ceux qui vous ont bien connu. Oui, votre ombre douce et pâle passera longtemps devant nos yeux mouillés ; longtemps votre regard limpide et profond restera fixé dans notre regard ; votre voix si pleine de caresses enchantera longtemps encore notre oreille, et aux enfants, et aux jeunes gens qui viendront occuper parmi nous votre place vide, nous proposerons Pierre Dilhac comme le modèle accompli du parfait écolier ! Impuissants à consoler votre mère qui plie sous le poids d'épreuves imméritées, et ce frère aîné que votre départ impossible à prévoir déconcerte et accable, nous mêlerons du moins nos larmes à leurs larmes et Dieu fera le reste.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 27 au 30 août 1898

Naissances

Gagnebé, Suzanne-Germaine, rue Saint-Urcisse, 20.

Publications de Mariages

Rouquet, Albert-Jean, employé et Bergonié, Marie-Aglée, sans profession.
Sabrié, Paul-Auguste, employé des postes et Delpéch, Marguerite, sans profession.

Mariages

Arbouys, Louis-Alexis, surveillant général et Astruc, Marthe-Marianne, sans profession.

Décès

Pouget, Françoise, veuve Séguin, 65 ans, sans profession à l'hospice.
Fabre, Jeanne-Léonie, épouse Lagardère, 35 ans, sans profession, rue St André 16.
Deltheil, Jean-Pierre, propriétaire, 70 ans, Hortes de Coty.
Bonneville, Roger-Jean-Marcelin, 16 mois, rue Neuve des Badernes, 19.

Arrondissement de Cahors

MONTCUQ. — Chemin de fer de Cahors à Moissac. — Voici le compte-rendu *in-extenso* du rapport présenté vendredi dernier, au Conseil général, par M. Rey, député, au nom de la commission des travaux publics, sur le chemin de fer de Cahors à Moissac :

« Messieurs, dans sa séance du 21 août 1897, le Conseil général a ajourné l'examen de la question relative à l'établissement de la ligne de Cahors à Moissac pour permettre aux communes intéressées de faire connaître les sacrifices qu'elles étaient disposées à consentir.

Voici, aujourd'hui, comment la question se pose :

Depuis quelques années, M. le ministre des travaux publics a arrêté qu'il ne soumettrait à la déclaration d'utilité publique devant les Chambres aucune ligne de chemin de fer sans que, préalablement, les régions intéressées, communes ou départements n'aient pris l'engagement de souscrire une subvention de 15,000 fr. par kilomètre, ou l'abandon gratuit des terrains nécessaires.

Les communes, mises au courant de cette circulaire, ont, les unes, fait connaître qu'elles voteraient une certaine somme ; les autres qu'elles abandonneraient les terrains ou une partie des terrains.

Il semblerait résulter de cette circulaire que, dans l'esprit du ministre des travaux publics, les terrains occupés par les lignes ont une valeur de 15.000 fr. par kilomètre ; mais cette circulaire s'applique surtout aux

lignes à voie normale. Or la ligne qui a été concédée pour l'embranchement de Cahors à Moissac est une ligne à voie étroite, et les lignes à voie étroite ne demandent pas autant de terrain, parce qu'elles sont plus étroites, ensuite parce qu'elles ont des rampes plus considérables, enfin, parce qu'elles peuvent se prêter davantage à la configuration des terrains et qu'il y a moins de déblais et de remblais.

On peut donc estimer que les terrains, surtout dans ce pays où la valeur vénale des terres a beaucoup diminué, ne dépassera pas 5 000 fr. par kilomètre.

Les communes ont parfaitement compris qu'il était préférable d'abandonner les terrains, et elles ont voté une certaine somme pour les acquérir ; c'est la solution qui semble la moins onéreuse.

Comme il y a trente kilomètres à franchir dans le département, nous aurions 150.000 fr. d'achats de terrains à effectuer. Les communes ont déjà souscrit une somme qui arrive à plus de la moitié, puisqu'elle est de 79.000 fr.

Elles font maintenant appel au département et demandent au conseil général de venir à leur aide. Le conseil a déjà compris la justesse de cette demande, puisque, il y a quatre ans, il a déjà voté une somme de 40.000 fr. en principe.

La question se pose donc de savoir si le département voudra prendre à sa charge la moitié de la dépense nécessitée par l'établissement de la ligne. Votre commission des travaux publics a été d'avis, à l'unanimité, de l'admettre en principe. Grâce à ce vote, s'il est émis par le conseil général, nous pourrions nous présenter devant le ministre des travaux publics et lui demander de provoquer du Parlement la *déclaration d'utilité publique*, puisque, conformément à sa circulaire, nous aurions consenti les sacrifices qui nous sont demandés.

La construction ne se fera, d'ailleurs, dans aucun cas, avant sept ou huit ans, et, à cette époque, le département se trouvera en présence d'un budget qui sera plus élastique que celui d'aujourd'hui, puisque certains de nos emprunts seront arrivés à échéance et que nous aurons des disponibilités. La question se posera alors devant le conseil de savoir s'il veut payer immédiatement ces 75,000 fr. ou, ce qui vaudrait mieux, faire un emprunt et gagner purement et simplement cet emprunt ; il suffirait d'une annuité d'environ 3,500 fr. Vous voyez que la charge pour le département ne serait pas bien lourde.

Je prie, en conséquence, le conseil général de vouloir bien accepter les conclusions de la commission des travaux publics qui, je le répète, ont été prises à l'unanimité.

Après quelques observations échangées entre MM. Delport, Bessières, Lachèze, Coucla et M. le président, les conclusions de la commission sont adoptées.

Le vote de l'assemblée départementale permettra donc à MM. les sénateurs et députés du Lot d'agir efficacement auprès des pouvoirs publics pour obtenir, dans le plus bref délai possible, la *déclaration d'utilité publique*. Les populations intéressées seront particulièrement reconnaissantes à M. de Verninac, vice-président du Sénat, de mettre sa haute influence au service d'une cause qui résume les dernières espérances d'une région deshéritée.

St-MATRÉ. — Accident. — La veuve Alibert, dite Marquillou, âgée de 69 ans, s'est noyée dans un puits non loin de son habitation. On croit à un accident, car elle possédait toutes ses facultés mentales et rien ne faisait prévoir un acte de désespoir. La famille est dans la plus grande désolation.

ALBAS. — Arrestation. — Depuis quelques jours la gendarmerie de Luzech recherchait activement un individu nommé L., repris de justice, soupçonné d'être l'auteur des vols nombreux commis, et que nous avons déjà signalés.

Ça été pendant une semaine une vraie chasse à l'homme à travers les coteaux et les bois de notre commune. La présence de L., ayant été signalée dans un champ de maïs, quelques citoyens se sont mis à sa poursuite et sont parvenus à l'arrêter. Il ne leur a opposé d'ailleurs aucune résistance.

La gendarmerie, prévenue aussitôt, s'est rendue à Albas et le malfaiteur a été conduit sous bonne escorte à la mairie pour y subir un premier interrogatoire.

Il était vêtu de trois chemises et de trois pantalons, il portait une montre et une somme de 30 fr.

Toute la population s'était portée en masse sur la place, curieuse de voir celui qui depuis un mois la terrorisait.

L... a été dirigé, menottes aux mains, sur Luzech et de là à Cahors.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 27 août. — M, Bétille président.

Le tribunal décerne un mandat de dépôt contre Vert, âgé de 36 ans, pour vagabondage.

Justin Sanassou, quinze jours de prison pour vagabondage.

Pierre Jauri, de Frayssines, est condamné par défaut à 25 francs d'amende pour contravention à la police des chemins de fer.

Singland, d'Espédaillac, à 25 fr. d'amende pour coups et blessures.

Armand Pavinal, de Saint-Céré, est poursuivi pour vol de récoltes : renvoyé à quinzaine.

Pauline Eche, de Bagnac, âgée de 13 ans, est poursuivie pour vol : affaire renvoyée à quinzaine.

Deux condamnations pour délit de pêche à 25 d'amende.

Arrestation. — La nommée Marie Calmette, veuve Brassac, a été arrêtée à Villepueuve et écrouée à la maison d'arrêt de Figeac, pour vol commis au préjudice de Delbos, aubergiste au Pont du Pin.

ST-MÉDARD-DE-PRESQUE. — Incendie. — Dans la nuit du 22 au 23 courant, un incendie occasionné par la foudre a détruit une grange et un hangar appartenant au nommé Castagné Henri, propriétaire à St-Médard-de-Presque.

Les pertes sont évaluées à environ 1500 fr. et couvertes par une assurance.

CAJARC. — Mort accidentelle. — Le 27 août, vers 9 h. du matin, la nommée Couzy Marie, épouse Issiot, âgée de 37 ans, ménagère au lieu de Regueyre, commune de Cajarc, était occupée à laver du linge aux abords d'une citerne.

Cette femme, qui était épileptique, est tombée dans cette citerne et a été retirée quelques instants après complètement asphyxiée.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Vol. — Le 28 août courant, la gendarmerie de Gourdon a arrêté en flagrant délit de vol de volaille, œufs et légumes les nommés Cosse Antoine, âgé de 58 ans et Ségala Antoine, âgé de 50 ans, cordonnier, domiciliés à Gourdon.

Ce vol a été commis dans un poulailler qu'on a fracturé et dans un champ au préjudice des nommés Lhorthé Jean, pro-

prétaire à Lavergne, commune de Gourdon, et Buffart Jean, propriétaire aux Fourniers, même commune.

GRAMAT. — Incendie. — Le 26 août, vers 5 heures du soir, un incendie a détruit une gerbière de blé appartenant au nommé Serres Jean, cultivateur au hameau de Terron, commune de Gramat.

Le sinistré dépeçait de l'avoine avec une batteuse à vapeur à quelques mètres de là, ce qui porte à croire qu'une étincelle a communiqué le feu.

Les pertes sont évaluées à 600 fr. Il n'y a pas assurance.

St-GERMAIN. — Foire. — Affaires calmes, baisse toujours persistente sur tout le bétail.

La forte sécheresse qui sévit toujours avec une intensité ruineuse et désespérante, contribue pour une large part à jeter le trouble et le désordre dans les affaires commerciales.

Cours pratiqués : Bœufs de boucherie de 31 à 34 fr. les 50 kilos ; d'attelage, de 500 à 800 fr la paire ; veaux, de 0,65 à 0,70 c. le kilo.

Brebis de 20 à 25 fr. la pièce ; moutons et agneaux de boucherie 0,65 c. le kilo.

Affaires presque nulles sur le reste, peu de transactions au foirail des porcs ; petits cochons se vendent de 10 à 15 fr. selon grosseur.

Volaille, 0,50 c. la livre ; grosses oies pour engraisser de 7 à 8 fr. la paire ; œufs, 0,70 c. la douzaine.

Les marchands forains et débitants paraissent peu satisfaits de la foire.

Partout, en général, les récoltes en terre telles que maïs, pommes de terres, etc, sont grièvement compromises par suite de l'exceptionnelle rigueur de la sécheresse dont la calamiteuse persistance menace de devenir désastreuse sous plusieurs rapports.

Les dépeçages à la vapeur sont en pleine activité ; les rendements sont d'une moyenne passable.

BULLETIN FINANCIER

Les nouvelles relatives au désarmement général qui nous viennent de Russie provoquent une vive animation dès l'ouverture du marché.

Mais l'on ne tarde pas à se montrer moins ardent ; ce beau mouvement est vite enrayé et l'on finit dans le plus grand calme.

Le 3 0/0 clôture à 103,70 ; l'Amortissable à 102 ; le 3 1/2 à 106,30.

Nos Établissements de Crédit sont toujours fermes mais sans changement sérieux. Le Crédit Foncier cote 687 ; le Crédit Lyonnais 879.

La Société Générale est demandée à 552 ; la Banque de Paris vaut 966 ; le Comptoir National d'Escompte 592.

Le Suez revient à 3,718. Variations peu sensibles également sur les rentes étrangères que nous laissons : l'Italien à 92,95 ; l'Extérieure à 41,60 ; le Portugais à 20,60 ; le 3 0/0 Russe 1891 vaut 97,30 ; le 3 0/0 1896 est à 97,20.

Les actions de la Banque spéciale des valeurs industrielles sont recherchées à 188 fr. Au comptant, les obligations Ville de Paris 1886 se traitent à 409.

Assurances sur la vie La Nationale (vie) est de toutes les sociétés

similaires celle qui offre à ses assurés et à ses rentiers, le supplément de garantie le plus considérable ; aussi dit-on avec raison qu'elle est la plus riche des compagnies d'Assurances sur la vie.

50 DATES HISTORIQUES

Les élèves de l'enseignement secondaire et surtout de l'enseignement primaire n'ont pas toujours une idée nette des grandes périodes et des grandes dates historiques.

L'enseignement patriotique et l'enseignement civique en souffrent. M. André, ancien élève de l'école normale supérieure de Saint-Cloud, professeur d'école normale, inspecteur de l'enseignement primaire à Cahors, vient de résumer la vie nationale en 53 tableaux muraux, renfermant 53 grandes dates historiques (Périodes, grands événements intérieurs ou extérieurs).

En les placardant sur les murs des écoles primaires, des lycées et collèges, des écoles normales, des salles de classe et des salles d'étude, les élèves apprendront l'histoire en quelque sorte à leur insu, sans effort et sans travail.

Un certain nombre de municipalités ont même manifesté le désir de placer ces tableaux muraux dans les salles de mairie, puisqu'ils résument la vie nationale et peuvent servir à l'instruction des citoyens.

Ces tableaux, bien composés établis sur du parchemin, serviront, de plus, à décorer les salles de classe et les salles de mairie.

Le cadre de chaque tableau est tricolore, et les dates ressortent clairement, même à une distance assez grande.

Prix des 53 tableaux pris chez M. Coueslant, imprimeur-éditeur, rue des Capucins, n° 1 : 5 francs.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

RECOMMANDATIONS EN VUE D'ÉVITER, DANS LES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER, LES PERTES DE COLIS OU LES RETARDS DANS LEUR LIVRAISON.

Beaucoup de personnes ont pris l'habitude d'inscrire, sur les colis-bagages ou autres qu'elles remettent en chemin de fer, leur adresse et le nom de la gare destinataire.

Cette précaution évite presque toujours les fausses directions avec leurs conséquences, c'est-à-dire les retards dans la livraison ou même l'absence de colis. Aussi se généralise-t-elle de plus en plus.

Pour faciliter l'inscription de la gare destinataire à chaque nouveau voyage, la Compagnie d'Orléans met en vente, dans ses gares et stations, des carnets d'étiquettes gom-mées et des liasses de fiches, au prix de 0fr05 le carnet de 10 étiquettes en liasse de 10 fiches

AVIS DE LA COMPAGNIE

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a consenti, sur la demande du Commissariat général de l'Exposition, une réduction de 50 % sur les prix de ses tarifs généraux et spéciaux, avec minimum de 2 centimes

par tonne et par kilomètre, pour le transport des matériaux destinés à la construction des palais, pavillons et autres ouvrages que l'Administration de l'Exposition de 1900 édifiera en vue de cette Exposition.

Les intéressés devront s'adresser au Commissariat général de l'Exposition pour faire ramener, par son intermédiaire, à ce taux de réduction, les prix qui leur auraient été réclamés pour ces transports.

Billets de libre circulation

POUR LES PLAGES DE BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre à titre d'essai, pendant la saison d'été de 1898, jusqu'au 31 Octobre 1898, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1° Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 1^{re} classe 100 fr. ; 2^e classe 75 fr.

2° Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres, 1^{re} classe de 0 fr. 1344 ; 2^e classe de 0 fr. 09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Goërande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2^e, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3^e, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,10x0,06, sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Une brochure intitulée **Le Cantal** vient d'être mise en vente dans toutes les bibliothèques des gares du réseau d'Orléans au prix de **0 fr. 25**.

LE SEQUESTRE

PAR JULES DE GASTYNE

Deuxième partie

IX

— Vous avez donc un frère ? Samuel Moore est mon frère, mon frère aimé.

— Pouvez-vous prouver ce que vous avancez ?

— Je n'ai aucune preuve. Pendant seize ans, j'ai été retranché du nombre des vivants.

Le secrétaire regarda Samuel.

— Le malheureux ne sait pas ce qu'il dit, murmura celui-ci.

Thomas eut un frémissement involontaire, qu'il réprima aussitôt.

— Mon frère est mort depuis longtemps, dit le banquier...

— Nous avons son acte de décès, ajouta Burke.

M. Coloner sembla ne pas les entendre.

Il se tourna vers le prétendu James Myler. — Racontez-moi dans quelles circonstances vous avez été enfermé, pris pour fou.

Thomas Moore fit péniblement le récit de ce qui lui était arrivé — récit que nos lecteurs connaissent.

Les deux misérables commençaient à sentir la crainte de gagner.

Quand ce fut fini, pourtant, M. Coloner, toujours aussi impassible, se tourna vers eux. — Qu'avez-vous à répondre, messieurs ?

Puis, s'adressant au juge d'instruction, que tout ce qui se passait semblait intéresser beaucoup, bien que cela ne parût avoir aucun rapport avec l'affaire qu'il était entrain d'instruire, il lui dit :

— Je vous demande pardon, monsieur le juge, d'usurper ainsi vos fonctions dans votre cabinet.

Le magistrat répondit : — Faites, monsieur, faites !

— D'ailleurs, ajouta l'Anglais, l'éclaircissement de cette intrigue vous aidera beaucoup, vous-même, car la cause est liée par plus d'un point avec celle que vous êtes chargé de débrouiller, ainsi que vous le verrez tout à l'heure.

— Je vous laisse la parole, monsieur, fit le juge.

M. Coloner dit à Samuel et à Burke après cet aparté :

— Je vous écoute, messieurs. Vous avez entendu ce que cet homme vient de dire.

— Tout est faux ! monsieur, s'écria Samuel.

— Tout, appuya Burke.

Thomas fit un mouvement. L'interrogateur lui imposa silence.

— Laissez parler ces messieurs. Le père de Lili se tut et revint à sa place tout frémissant.

Qu'allaient-ils inventer, les misérables, pour le perdre de nouveau ?

Il écouta, le front baigné de sueur froide. La physionomie de M. Coloner ne lui disait rien de bon.

Il trouvait l'Anglais rigide, difficile à émouvoir.

Toute sa sympathie devait être pour Samuel et Burke, qui étaient riches, puissants, qui avaient une haute situation dans la colonie anglaise de Paris.

C'est eux plutôt que l'on serait porté à croire.

Et qu'advierait-il si on n'ajoutait pas foi à son récit qui ne reposait sur rien ?

Il faudrait retourner en Angleterre, reprendre sa place dans le cabanon horrible, ne plus revoir Lili, sa fille, qu'il laissait accusée, emprisonnée à cause de lui.

L'infortuné en était arrivé à regretter l'idée qu'il avait eue de fuir.

Il se trouvait plus malheureux maintenant qu'il ne l'avait jamais été.

C'est tout cela qu'il se disait, pendant que le docteur Burke racontait la prétendue histoire de James Myler conduit dans son établissement de la façon que nos lecteurs connaissent ; et plus le misérable avançait dans son récit, plus ses terreurs augmentaient.

Tout ce que narrait le complice de Samuel

Moore paraissait vraisemblable et vrai. D'ailleurs, chaque fait était appuyé sur des pièces dont le docteur était muni.

James Myler avait toujours prétendu se nommer Thomas Moore, parce qu'il avait entendu prononcer ce nom à côté de lui.

C'était une fantaisie comme en ont parfois les fous, qui s'était emparée de lui à ce moment.

Samuel Moore appuyait tout cela du regard et du geste.

Son malheureux frère était mort depuis longtemps.

Il l'avait perdu tout jeune. Il n'avait jamais cessé de le regretter.

Et des larmes hypocrites venaient mouiller ses cils.

D'ailleurs, ajouta-t-il, il y avait un air de famille.

Ils se ressemblaient beaucoup.

On pouvait s'informer de ce détail à Londres. Or, l'imposteur avait-il quelque chose de commun avec lui ?

On se tourna vers Thomas.

Le malheureux était tellement changé, il avait tellement vieilli qu'il n'y avait, en effet aucune ressemblance entre lui et le brillant gentleman qui dirigeait la banque de la rue de la Paix.

Il baissa les yeux sous les regards qui se fixèrent sur lui.

Il sentit une rougeur lui monter à la face. Ses nerfs se contractaient. Ses membres se crispaient.

(A suivre.)

Bibliographie

ANCIENS ET MODERNES

Journal musical mensuel (grand format)

Piano -- Piano et Chant

300 pages de musique — 1 fr. l'an avec une Revue musicale de Paris, des Départements et de l'Etranger.

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE JUILLET :

1. Sérénade pour piano A. Tridémy.
2. Rondo militaire pour piano A. Charpentier.
3. 6^e Méditation pour violon J. Wackenthaler.
4. 7^e Mazurka pour piano J. Chopin.

SOMMAIRE DU NUMÉRO D'AOUT :

1. Marche des Anciens et Modernes M. Duvoisin.
Œuvre couronnée au concours organisé par le journal
2. Rondo militaire pour piano Jos. Blanchon.
3. Valse au mouvement perpétuel J. Wackenthaler.
4. Andante religioso pour violon H. Dron.
5. La Pervenche A. Louys.

Adresser les demandes à l'éditeur M. ROSOOR-DELAITRE, imprimeur et éditeur de musique à TOURCOING (Nord) en y joignant un mandat-poste.

Les abonnements remontent toujours au premier numéro de l'année en cours.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 28 août.

V^o Nacla : Chronique mondaine. — Arthur Dourliac : Carême. — Alphonse Daudet : Soutien de famille (suite). — Théodore Cahu : Le déserteur (suite). — Jules Simon : Pierre Guérin (suite). — Emile Richebourg : Les martyrs du mariage (suite). — Daniel Lesueur : Invincible charme (suite). — Alexis Bouvier : La petite Duchesse. — Variétés.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE au capital de 700.000 francs
Siège social : rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND
16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure colorisée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2.000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. L. Hébert, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

VIENT DE PARAÎTRE

NOUVEAU COURS DE MORALE
Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN

L'Enseignement Moral à l'École primaire

par F. VIALA, instituteur public
Avec une préface de M. MOURGUES, insp. pri^o
Livre de morale pratique et de lecture courante
4 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 4 fr. 40
Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS

Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

CONDITIONS DE VENTE :

Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.

On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Gare de Paris-Austerlitz (Gare d'Orléans)

SERVICE DES BAGAGES

Avis

En vue d'éviter les encombrements qui se produisent à la gare de Paris-Austerlitz, au moment du départ pour les stations balnéaires et thermales, on ne saurait trop engager les voyageurs à prendre leurs billets et à faire enregistrer leurs bagages à l'avance. Les voyageurs peuvent s'affranchir de toute sujétion à cet égard en s'adressant au bureau des Voyages Duchemin, rue de Grammont, 20. Pourvu que la demande lui en soit faite vingt-quatre heures au moins à l'avance, ce bureau se charge de prendre les billets et, moyennant une légère redevance (0 fr. 30 c. par 10 klog. ou fraction de 10 klog. ; minimum de perception : 2 fr. 50 c.), d'enlever les bagages à domicile, de les transporter à la gare et de les faire enregistrer.

De même, à leur arrivée à Paris-Austerlitz, les voyageurs pourront faire effectuer la livraison de leurs bagages à domicile, en s'adressant au bureau spécial établi à la gare d'Orléans, moyennant le paiement de 0 fr. 30 c. par 10 kilogrammes ou fraction de 10 kilogrammes, avec minimum de perception de 1 franc à domicile et 2 francs en consigne par commande. Ce prix comprend la montée des colis aux étages.

FACILITÉS DONNÉES AUX VOYAGEURS PARTANT DE PARIS POUR ALLER EN VACANCES SUR LE RÉSEAU D'ORLÉANS.

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, dans le but de faciliter aux Parisiens les déplacements d'une certaine durée, à la campagne, pendant la saison d'été, vient de soumettre à l'Administration supérieure la proposition d'é-

mettre des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, dans les conditions suivantes :

Ces billets sont délivrés au départ de Paris pour toute gare du réseau située à 300 kilom. au moins. Ils comportent une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. L'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour, et les domestiques peuvent prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille. Les voyageurs ont la faculté de s'arrêter dans toutes les gares du parcours.

La durée de validité des billets est d'un mois, non compris le jour du départ ; elle peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours, moyennant le paiement d'un supplément de 10 0/0 par période.

Les billets sont délivrés du 15 Juillet au 1^{er} Octobre. Les voyageurs peuvent cependant commencer leur parcours après cette date, étant entendu que, dans ce cas, la durée de validité des billets expire le 1^{er} Novembre ou moyennant prolongation payante, le 15 Novembre au plus tard.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales.
7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour**
Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Repro-

duction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

- Chez M^{me} ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.
— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.
— M. MAURY, marchand de journaux, 53, rue Nationale.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES lecteurs du Journal du Lot, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) et vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique pour piano.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

MAISON G. BLANC, TAILLEUR, CAHORS

Cette maison se recommande à sa nombreuse clientèle par la parfaite exécution des commandes qui lui sont confiées.

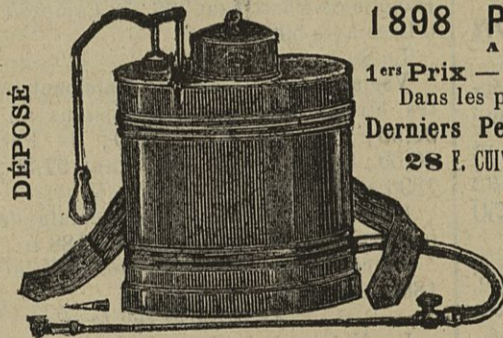
On trouvera dorénavant chez M. Blanc, des costumes en nouveautés françaises et anglaises, garanties en aussi belle qualité que partout ailleurs, avec doublures et confections irréprochables, au prix ordinaire

de 70 francs sur mesure

et au-dessus.

Les clients, habitant Cahors, qui ont l'intention de commander un costume (saison hiver) ont tout intérêt à faire dès à présent leur choix et leur commande tout en fixant au premier novembre, par exemple, la date de livraison.

Tout en facilitant ainsi le travail de la maison, on est assuré que tous les soins seront donnés aux commandes, ce qui est toujours plus difficile en temps de presse.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 P. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 P. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTE. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

LE COCHER 606

Deuxième partie

IV

LE DÉPART

Malgré cela, vous daignez continuer à me témoigner de l'intérêt. C'est une générosité que je n'attendais pas de votre part. Vous saisissez, j'en suis convaincue la nature de mon chagrin. Je n'espère plus rien, je suis lasse, je ne demande qu'à m'en aller de la vie !...

— Et moi, vous n'y songez pas, cruelle, que deviendrais-je sans vous ! s'écria Tirez, affectant un ton ému.

— Vous vous consolerez avec votre fiancée, répondit simplement Anna, que cette protestation chaleureuse fit sourire.

— Mais vous avez entendu dire à mademoiselle Favrot que je déplais aux Jacquelines. Et, au fait, ils ont raison : Un Parisien ne peut aimer qu'une parisienne. Soit que j'étais ! Je finis par où j'aurais dû commencer ; mais, par respect pour mon père, j'ai consenti à me soumettre à ses désirs. J'ignorais, du reste ce que

vous étiez devenue... Mais, croyez-le, vous m'avez toujours paru la compagne la plus parfaite que j'aie jamais rencontrée. Quand vous serez ma femme, car nous nous marierons aussitôt qu'il vous plaira, je me tiendrai pour le plus fortuné des hommes.

Et baissant le ton, il murmura en lui serrant fiévreusement la main :

— Il y a si longtemps que je vous aime, Anna !

Si l'ancienne courtisane n'avait pas eu tout d'abord pour Anatole une mince estime, si elle n'avait pas connu les premiers incidents de sa liaison avec les Favrot, elle aurait pu être touchée de cette déclaration dans ce moment où elle se sentait abandonnée.

Elle était assez embarrassée de répondre à cet homme qui s'intéressait si vivement à elle mais qui lui inspirait toujours un sentiment de répulsion.

— Que faites-vous ici ma chère ? reprit Tirez ; ce n'est pas votre place. Si ce pauvre village, si ce piètre amour d'un campagnard ex-cocher gentilhomme ont pu vous séduire un instant, vous devez en être revenue, ce me semble. Ce qu'il vous faut à présent c'est revenir à Paris, où vous reparaitrez plus belle que jamais, au bras d'un mari qui vous assurera une position digne de vous.

— Vous avez peut-être raison, mais aujourd'hui, je n'ambitionne plus rien. Je ne tiens pas à recommencer ma vie. J'ai aimé comme vous le dites, le cocher gentilhomme... et je l'aime encore !... Ce sera le dernier. En renonçant à lui je renonce à tout !...

— Alors, qu'allez-vous devenir ? Vous voulez vous enterrer à Néers ?

— Probablement. Mais, dans tous les cas, mon intention est de n'y rien conserver de ce qui pourrait attirer les regards sur moi. Sauf les terres que j'y ai achetées, j'ai réalisé ma fortune, et mon désir est de la remettre entre les mains de M. d'Hersel pour qu'il la distribue aux pauvres. Cela accompli, je ne puis vous dire ce que je deviendrai... je ne le sais pas moi-même !... Je sens là, du reste, ajouta-t-elle en portant sa main à la poitrine, que je n'aurai pas longtemps à m'en préoccuper !...

— Oh ! splendide !... inénarrable !... un vrai drame ! Les pauvres... Pourquoi pas le couvent ?... Tenez, ma chère, ajouta-t-il en lui touchant le front, le mal est là.

— C'est possible !

— Eh bien, soit ! réalisez votre fortune ; cela ne vous empêchera pas d'aller vivre quelque part ; mais, pour Dieu ! ne faites pas la sottise de la confier à d'Hersel, il irait trop à vos dépens.

— En somme ce ne serait qu'une restitution : je ne lui rendrais que ce qu'il m'a donné.

— Permettez ! ce qu'il vous a donné vous appartient.

— Aussi, je veux le prier d'en disposer pour les pauvres ; c'est ma manière de tester !

— Tout comme si vous alliez mourir. Allez, allons, il faut vous ôter ces idées lugubres... nous nous reverrons et nous les chasserons ensemble.

Anna secoua la tête d'un air incrédule.

Ils étaient arrivés à la porte de la villa. Elle fit comprendre à son cavalier qu'elle entendait rester seule et lui serra la main en lui disant :

— Au revoir !

Anatole était content de lui en la quittant. Elle lui avait parlé avec assez de confiance et d'abandon pour qu'il pût la croire bien disposée en sa faveur.

— Décidément, conclut-il, c'est une bonne de sauvetage que cette femme ; si mon mariage manque tout à fait, je me cramponnerai à elle.

Il songeait à voir M. Emerson pour être définitivement fixé au sujet de son mariage.

L'ami de son père avait l'habitude de venir le prendre tous les soirs pour le conduire chez sa fiancée. Tirez logeait chez un cultivateur dont la maison n'était pas éloignée de la villa d'Anna Bell.

Ce jour là, M. Emerson vint tard. Anatole piétinait d'impatience dans sa chambre.

— Quel maudit village ? s'écria-t-il, où rien ne se fait comme à Paris. Attendre pour une femme ! si l'on m'avez averti de cela.

Quand M. Emerson parut :

— Je désespérais de vous voir ce soir !

— Nous avons beaucoup causé avec M. Jacquelin.

— Il est temps de partir pour aller chez mademoiselle Hélène. Vous me raconterez cela en route.

— C'est inutile, répondit M. Emerson sans se déranger. Ce sera bientôt dit, d'ailleurs, M. Jacquelin n'est plus disposé à donner suite à votre mariage avec sa fille. (A suivre.)